

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

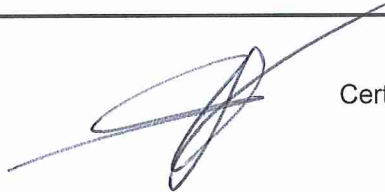
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03551
Numéro SIREN : 433 975 224
Nom ou dénomination : BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2019 sous le numéro de dépôt 690

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 19 DECEMBRE 2018



Certifié conforme

- **Première décision (Nomination de Monsieur Julien Tognola en qualité d'administrateur de la Société)**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide, sur proposition de l'Etat, en application de l'article 6 II de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014, de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Julien Tognola, de nationalité française, né le 24 juin 1980 à Paris (75014), domicilié au 67 Rue Barbès à Ivry-sur-Seine (94200), en remplacement de Monsieur Pascal Faure, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'aux Décisions Ordinaires qui lui seront soumises en 2023, pour statuer sur les comptes 2022.

Monsieur Julien Tognola a d'ores et déjà déclaré avoir accepté le mandat d'administrateur de la Société au cas où celui-ci lui serait confié et a par ailleurs déclaré n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

- **Deuxième décision (Nomination de Madame Sophie Stabile en qualité d'administrateur de la Société)**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, Décide de nommer en qualité d'administrateur, Madame Sophie Stabile, de nationalité française, née le 19 mars 1970 à Pessac (33600), domiciliée au 44 rue de Fleurus à Paris (75006), en remplacement de Madame Martine Gerow, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'aux Décisions Ordinaires qui lui seront soumises en 2023, pour statuer sur les comptes 2022.

Madame Sophie Stabile a d'ores et déjà déclaré avoir accepté le mandat d'administrateur de la Société au cas où celui-ci lui serait confié et a par ailleurs déclaré n'être atteinte d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

- **Troisième décision (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies des présentes décisions pour accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité requises.
